

**SALAIRES**

**Après 6 ans de baisse du salaire net et de perte continue du pouvoir d'achat, 0,6 % dans 3 mois + 0,6 % dans 10 mois... ça ne fait pas le compte !**

**Le PPCR à l'oeuvre contre notre pouvoir d'achat**

La Ministre de la Fonction publique a annoncé le 17 mars une augmentation de la valeur du point d'indice en deux temps (+ 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 puis + 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017).

La réunion de « *négociation* » qui concernait les rémunérations de 5,5 millions de fonctionnaires a été bâclée en moins d'une demi-journée.

Si le gouvernement reconnaît que les fonctionnaires ont eu un manque à gagner de 7 milliards d'euros (au moins !), en raison du blocage des salaires depuis 2010, ce n'était pas notre perte de pouvoir d'achat de 8 % qui était à l'ordre du jour.

Non, c'était la simple mise en oeuvre du **rendez-vous salarial annuel du PPCR** (Protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations), un Protocole dont les organisations signataires\* nous promettent monts et merveilles depuis des mois.

Ce PPCR a fixé un nouveau cadre pour les négociations salariales : « *Des négociations se dérouleront **tous les trois ans...*** », « *une négociation annuelle permettra de dresser un bilan d'étape...* », « *Elle permettra d'examiner d'éventuelles mesures d'ajustement **au regard des principaux indicateurs macro-économiques** (taux d'inflation, **croissance du PIB**, évolution des salaires...)* » et non plus comme par le passé **au seul regard de l'inflation**.

Ainsi, le Produit Intérieur Brut est devenu l'un des nouveaux critères pour « ajuster » le salaire des fonctionnaires et donc aujourd'hui pour refuser le rattrapage de nos pertes de pouvoir d'achat... ! La liste des « *indicateurs économiques* » n'étant pas exhaustive (cf. p 14 et 15 du protocole PPCR), la Ministre y a rajouté le « *niveau d'endettement public* » (Déclaration au quotidien *Le Monde* du 17.03.2016). C'est donc **dans le respect absolu du cadre du PPCR** établi par le gouvernement et certains syndicats\* que la Ministre a octroyé une aumône en deux fois qu'elle a osé qualifier de « *mesure de justice* » !

Par delà la hausse des prix dont seul le gouvernement nie la réalité, les 0,5 % du 1er juillet prochain seront amputés dès le 1er janvier 2017 par **la nouvelle hausse de 0,35 % de la retenue pour pension sur notre salaire**. Pour mémoire, cette retenue augmentera encore de 0,27 % en 2018, en 2019 et en 2020.

**Pour FO, le contentieux sur nos rémunérations reste donc entier et la réussite de la grève du 31 mars constituera un point d'appui aussi pour nos revendications salariales.**

\* **Signataires du protocole PPCR** (et leur représentativité dans la Fonction publique) :

CFDT (19,3 %), UNSA (10,4 %), FSU (7,9 %), CFTC (3,3 %), CGC (2,9%), FA-FPT (2,9 %)

FO, CGT et Solidaires représentant la majorité des agents de la Fonction publique ont refusé de signer le PPCR.

**La position de FO**

FO ne revendique pas un simple « dégel » du point d'indice mais une réelle revalorisation à hauteur de **8% compensant l'inflation depuis 2010 plus l'attribution de 50 points d'indice pour le rattrapage des pertes subies.**

Pour FO, le pouvoir d'achat doit au minimum être toujours maintenu à hauteur de l'inflation.